

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité de

SAINT-CHARLES-DE-BELLECHASSE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, directeur général de la susdite municipalité


QUE :-

Une séance extraordinaire du conseil se tiendra le 22 juillet à 20 h 00, à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bellechasse, située au 2815 avenue Royale.

Au cours de cette séance, le conseil devra statuer sur les objets suivants :

1. Avis de convocation
2. Ordre du jour
3. Règlement 20-335 portant le titre de « Règlement décrétant un emprunt de 388 033,80 \$ et autorisant une dépense de 388 033,80\$ pour des travaux de remplacement du ponceau aveROY-097-1421-9+375 (Côté) » : Adoption
4. Travaux de réfection de la clôture de protection du terrain de baseball : Octroi de contrat
5. Période de questions
6. Clôture

DONNÉ à Saint-Charles-de-Bellechasse ce 20^e jour du mois de juillet deux mille vingt.


.....
Jean-Francois Comeau, directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 20)

Je, soussigné, Jean-Francois Comeau, directeur général, résidant à Saint-Charles-de-Bellechasse, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 16h 00 et 17 h 30, le 20^e jour du mois de juillet 2020, à chacun des endroits suivants, savoir : à l'église et à l'Hôtel de Ville.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 20^e jour du mois de juillet deux mille vingt.


.....
Jean-Francois Comeau, directeur général